

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Modalités de remboursement des prestations non réalisées par les services publics enfance-jeunesse-sport-culture**

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1<sup>er</sup> octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bernard ROUX

**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

**Votants : 116**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)**

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BCEUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8)** ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES : (4)** DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Les services enfance-jeunesse et sport, le Centre aqualudique et les studios de l'Art Scène ont cessé leurs activités à partir du 15 mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Les activités n'ayant pas été réalisées, elles n'ont pas donné lieu à une facturation.

Cependant, certaines d'entre elles, ont été payées par avance ou s'inscrivaient dans une période plus large que le temps de fermeture.

Il est donc proposé de rembourser aux usagers les prestations non dispensées en totalité ou en partie et selon les modalités suivantes.

### Centre aqualudique : (réouverture le 22 juin 2020)

- Abonnements : il est proposé un report de la durée des abonnements correspondant à la durée de fermeture, soit 14 semaines maximum et en fonction de la fin de l'abonnement initial ;
- École de natation et bébés nageurs : 2 séances sur 10 n'ont pas pu être réalisées. Il est proposé soit un remboursement par mandat administratif correspondant aux 2/10<sup>ème</sup> du prix de la prestation 2019-2020 et sur présentation d'un RIB soit un avoir correspondant aux 2/10<sup>ème</sup> du prix de la prestation 2019-2020 et sur une inscription en septembre 2020 ;
- Anniversaire : remboursement par mandat administratif du montant de la prestation 2019-2020 sur présentation d'un RIB.

### Ateliers sport : (non assurés jusqu'à la fin de l'année scolaire)

- 14 séances (sur 35 prévues) n'ont pas été dispensées pour les ateliers « cirque, jardin des sports et multisports » ;
- 13 séances (sur 33 prévues) n'ont pas été dispensées pour les ateliers « sports innovants ».

Il est proposé soit un remboursement par mandat administratif correspondant aux 14/35<sup>ème</sup> (cirque, jardin des sports, multisports) ou 13/33<sup>ème</sup> (sports innovants) du prix de la prestation 2019-2020 et sur présentation d'un RIB soit un avoir correspondant aux 14/35<sup>ème</sup> (cirque, jardin des sports, multisports) ou aux 13/33<sup>ème</sup> (sports innovants) du prix de la prestation 2019-2020 sur une inscription en septembre 2020.

Ateliers annuels jeunesse : (non assurés jusqu'à la fin de l'année scolaire)

- 14 séances (sur 32 prévues) n'ont pas été dispensées pour les ateliers « hip-hop, illustration et cinéma et parkour ».

Il est proposé soit un remboursement par mandat administratif correspondant aux 14/32<sup>ème</sup> du prix de la prestation 2019-2020 et sur présentation d'un RIB soit un avoir correspondant aux 14/32<sup>ème</sup> du prix de la prestation 2019-2020 sur une inscription en septembre 2020.

Adhésion annuelle Art Scène : (réouverture le 13 juillet 2020)

Il est proposé soit un remboursement par mandat administratif correspondant aux x/12<sup>ème</sup> du prix de l'adhésion 2019-2020 (en fonction de la période d'adhésion) sur présentation d'un RIB soit un avoir correspondant aux x/12<sup>ème</sup> du prix de l'adhésion 2019-2020 (en fonction de la période d'adhésion) sur une nouvelle inscription ou le prolongement de l'adhésion pour une durée de 4 mois pour les adhésions en cours.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**VU** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**VU** la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

**VU** l'arrêté du 14 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De valider le remboursement des prestations jeunesse-sport et culture selon les modalités ci-dessus exposées et selon les situations individuelles ;**
- **De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces remboursements.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2020